

Visa rédacteur	
Visa diffusion	

## Comité Pagaie-Santé (CPS) du 24 mai 2019, 14 h - Siège FFCK VAIRES

<b>1</b>	<b>Organisation du CPS</b>
<b>2</b>	<p><u>Etaient présents</u> : Emmanuel GIRARD, Maryse VISEUR, Daniel KOEHLIN, Gilbert PERES, Philippe GRIPPON, Kevin DELMOULY,  <u>Etaient excusés</u> : Carine CAIVEAU, Evelyne COMBES, Catherine VERZAT, Céline RECULET, Olivier COSTE  <u>Secrétaire de séance et rédacteur du CR</u> : Daniel KOEHLIN</p>
<b>3</b>	<p><b>Suites de la « plénière des plénières » des commissions transversales fédérales du 7 avril 2019.</b></p> <p>La participation des membres du CPS aux différents ateliers organisés a permis des « échanges fructueux » avec les membres des autres commissions transversales fédérales          Quelques points sont particulièrement notés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les retombées de la nouvelle politique de titres fédéraux sur le recrutement de nouveaux licenciés, particulièrement de pratiquants « loisirs » et ceux du « sport santé »,</li> <li>- L'intérêt pour ces nouveaux licenciés de recueillir des informations fédérales sur la pratique du CK (guides, cartes de rivières ...),</li> <li>- La création d'outils de communication fédéraux pour attirer de nouveaux pratiquants au sein des clubs de la FFCK,</li> <li>- L'organisation de manifestations « pagaie-fit® » (PF) et « pagaie-santé® » (PS) avec l'élaboration d'un calendrier régional et national basé sur des manifestations qui existent déjà et accessibles aux pratiquants en pagaie fit et pagaie santé,</li> <li>- La création d'un outil fédéral pour aider les organisateurs à identifier si leur manifestation est accessible ou afin de la rendre accessible,</li> <li>- Les modalités de validation des demandes de CQP.</li> </ul>
<b>4</b>	<p><b>FORMATION PAGAIE FIT</b></p> <p><b>Point de situation sur les formations « pagaie Fit® » :</b>          Coordination, implication des commissions fédérales « Loisir » et « Enseignement-Formation » ainsi que du Comité pagaie-santé®.          Il est rappelé la réalisation pratique de ces stages de formation d'encadrants de PF.          Une formation théorique type e-learning ou distancielle pour l'acquisition d'un tronc commun concernant l'éducation à la santé en général (bienfaits de la pratique des APS sur le bien-être et la santé (prévention primaire), l'hygiène de vie...          Ceci permettra aux personnes ayant préparé cette formation préalable en distanciel, de pouvoir pleinement profiter du stage de formation pratique fédérale de PF prévu sur une journée.</p>

La nécessité d'échanges avec la Commission Loisirs qui devrait prendre en charge la pratique PF® apparaît évidente. Il en est de même avec la Commission Enseignement-Formation qui coordonnera avec le CPS et la Commission loisirs la rédaction définitive des documents spécifiques fédéraux à destination des futurs encadrants du pagaie fit®.

Enfin il est rappelé que si le premier stage de formation qui a eu lieu le 7 avril 2019 à VAIRES-SUR-MARNE, était pris en charge au niveau national par la FFCK (dans un souci de mise au point), il est envisagé pour l'avenir d'une organisation régionale de ces formations PF : Il conviendra avant de les agréer et se faire préciser la qualification des encadrants.

### **Cahier des charges et chartes des clubs « pagaie fit® » »**

Il ne semble pas souhaité en l'état actuel de charte particulière ou de labellisation -mais d'une certification ou au moins d'un recensement- pour les clubs où se pratique le PF®, charge au club de faire connaître qu'un de ses encadrants a reçu une attestation de formation PF en vue de son référencement.

5

### **FORMATION PAGAIE SANTÉ®**

#### **Projet de formation « pagaie santé® »**

Une formation distancielle (voire e-learning) extra fédérale du type de celle de la commission médicale du CNOSF est prévue pour une durée d'environ 12 à 16h, répartie sur 6 semaines, permettra d'acquérir le « tronc commun » de la pratique du sport santé en général. Cette formation devra répondre parfaitement au cahier des charges défini par la CM CNOSF (annexe 2), ayant servi à l'obtention de l'agrément par l'arrêté du 6/11/2018.

La formation fédérale en présentiel aurait lieu au cours de 2 Week-Ends (2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre et 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre projetées). Une mention sera faite sur les risques spécifiques de la pratique en milieu nautique et aquatique du canoë Kayak et des sports de pagaie (exemples : épaules, poignets, mains, rachis, ORL, maladies de peau, leptospiroses ...) mais surtout sur l'intérêt particulier des pratiques CK-SP pour certaines pathologies (exemple : cancer du sein, surcharge pondérale, diabète de type 2 ...). Il s'agit toujours de bien considérer l'intérêt des pratiques et sécurisation.

La présence d'un médecin, notamment de sport santé ou du sport, serait souhaitée au cours de cette partie présenteielle sur le terrain (une demi-journée environ) pour faire un retour sur la formation distanciel et évaluer cette partie de formation.

La participation des médecins est souhaitée aussi pour l'élaboration des documents de formation spécifiques fédéraux, donc en distanciel, notamment sur des sujets traitant de la prévention des troubles musculo-squelettiques et technopathies, les risques de l'activité physique en milieu aquatique et de façon générale, de la sécurisation des pratiques. Il reste à définir la répartition des tâches et le délai de la réalisation.

Il est acquis que cette formation PS est sous la compétence du CPS. La prise en charge nationale de la formation PS est réaffirmée.

## **Projets de dates et de rétro planning pour la formation nationale « Pagaie santé® »**

Une réunion de coordination est prévue avant la fin du mois de juin 2019 avec Rosalie KEMPF (cadre technique fédérale en charge des activités du sport santé et bien être à la FFCK) afin de concrétiser rapidement cette formation.

La formation « distancielle » devrait être effectuée au cours des mois d'octobre et novembre 2019 (accès à la plateforme du CNOSF possible fin septembre 2019).

## **Cahier des charges et chartes des clubs « pagaie santé® »**

### **Labellisation des clubs et re-certification des clubs**

Il existera une labellisation/certification de clubs FFCK PS® qui pourrait être de 4 ans renouvelables.

Leur activité répondra à une charte d'engagement dont la rédaction est en cours et qui tiendra compte essentiellement des conditions d'accueil et de la compétence des encadrants (ayant donc reçu l'attestation fédérale d'encadrant PS au terme de sa formation théorique et pratique ou possesseur de titres ou diplômes équivalents).

La re-certification des clubs est discutée dans le cadre de l'arrêté du 8/11/2018, du DA du 30/12/2016 et de l'instruction du 03/03/201. La fréquence de re-certification serait de 2 ou 4 ans .

La certification du club PS disparaît au départ de l'encadrant attesté PS.

### **La formation continue des encadrants « pagaie santé® »**

Ceci représente une véritable problématique dans le cadre de l'évolution des connaissances (recommandations d'APSA par les organisations scientifiques, ...) et des compétences notamment relationnelles et pédagogiques dans l'accompagnement (éducation thérapeutique) de nouveaux pratiquants de nouvelles disciplines de sports de pagaie à la FFCK (ex RAFT, SUP) ou de nouvelles disciplines au sein des clubs.

Les réflexions des membres présents déboucheraient sur une proposition de validité de l'attestation PS® pour une durée de 4 ans, à discuter, avec nécessité de participation à 2h à 4 heures de distancielle et à une journée de présentiel, pour le recyclage.

### **La Valorisation des acquis par l'expérience (VAE)**

Rappelons que Karine CAIVEAU est missionnée pour établir une liste des clubs avec activité PS®.

Un recensement a déjà été fait l'an dernier par Kassem M, qui sera repris via les comités régionaux et départementaux, notamment pour faire le point sur la continuité ou pas de la pratique. Ce travail pourrait débuter à partir de la 3<sup>ème</sup> semaine de septembre pour être finalisé début décembre.

Se pose donc la question de l'activité de PS actuelle au sein de clubs fédéraux sans la présence d'encadrants dûment attestés.

L'attestation pourrait être acquise après validation par le CPS en collaboration avec le service formation fédéral avec :

- Attestation du Président de club, d'activités régulières sport-santé,
- Attestation territoriale (CDCK ou CRCK) d'activités sport-santé,
- Curriculum vitae (CV) de l'encadrant,
- Entretien en distanciel et/ou présentiel de l'intéressé avec un représentant fédéral CPS/formation.

**6**

**Manifestations -Projet de calendrier 2019 de manifestations « PAGAIE FIT® » et « PAGAIE SANTÉ®»**

A la date de ce jour quelques manifestations PF ou PS sont recensées, communiquées à la diligence de Karine CAIVEAU :

- 22 et 23 juin pagayons en Sèvre et Maine ([www.pagayons44.fr](http://www.pagayons44.fr)),
- 29 et 30 juin le dragon ladies Tour au temple sur lot([www.dragonladiestour.com](http://www.dragonladiestour.com))
- 14 et 15 septembre à Quiberon : village sport santé et colloque le samedi et navigation le dimanche sur la rivière de Crac'h (12 km),  
[db.pagaiesante.bretagne@orange.fr](mailto:db.pagaiesante.bretagne@orange.fr),
- La traversée MAIF pour les dragon-ladies organisée par la FFCK et la MAIF,
- Une manifestation à Strasbourg aussi en octobre.

Contact doit être pris avec Benoit RAZIMBAUD (Cadre technique ayant une mission nationale auprès de la commission Loisir) à ce sujet.

Il est exprimé le souhait que les clubs organisant sur le terrain des manifestations PS se fassent connaître au siège de la FFCK. Mais conviendrait-il de préciser aux clubs ce qui peut entrer dans un manifestation PS ou pas.... Un outil serait à créer pour les aider et ainsi valoriser leurs actions sur le site fédérale.

La présence d'un responsable attesté PS devrait-il par ailleurs être présent dans l'organisation d'une manifestation présentée PS® ?

L'organisation d'un Pagaie Tour Santé semble en cours en 2019 avec : Temple sur lot, Quiberon, la traversée Maif.... Cela correspond bien à une demande des équipages tout comme cela répond à un besoin avéré.

**7**

**COMMUNICATION**

**7.1 Présentation du poster réalisé par le CRCK BRETAGNE (Karine CAIVEAU)**

**7.2 Projet de triptyque ou flyer pour manifestations type « Semaine Sentez vous sport » (SVS) et/ou manifestations fédérales loisir, compétition**

Ces documents doivent être étudiés par les membres du CPS qui devront adresser à Kevin DELMOULY leurs commentaires dès que possible.

Quelques caractéristiques sont retenues :

- Limiter le nombre d'informations : simples, claires, compréhensibles par le « grand public »,
- Les documents doivent être très incitatifs à la pratique du CK et sports de pagaie,
- Ils devraient être produits à base de papier recyclé,
- Une distribution pour tous les clubs fédéraux serait opportune.

<b>8</b>	<b>Point d'information sur la « stratégie nationale sport santé »</b>
----------	---

Elle devrait être présentée le 19 juin 2019 par les personnalités et les Ministères concernés  
Un résumé en 4 pages avait été publié en mars, ce devrait être le document complet.

<b>9</b>	<b>AVIS DU BEX sur la « passerelle PF-PS »</b>
----------	--

Celui-ci n'a pas été précisé. Cette question lui sera de nouveau soumise par Emmanuel GIRARD. La question n'est pas simple, ne serait-ce pas au CPS de commencer à argumenter une réponse ?

<b>10</b>	<b>La place du CPS sur le futur site internet fédéral</b>
-----------	---

Il ne semble exister pour l'instant aucune avancée factuelle sur ce sujet. Il nous est dit que le nouveau site internet fédéral devrait être opérationnel pour début juillet 2019. Aussi une réunion ponctuelle avec Maia DRIDER et Lionel FRAISSE doit être programmée au cours du mois de juin afin de définir le contenu du « secteur PF et PS »

<b>11</b>	<b>DATE DU PROCHAIN CPS</b>
-----------	-----------------------------

La date n'est pas clairement définie : peut-être l'après-midi du prochain bureau médical, le vendredi 4 octobre 2019 de 14h à 17h, probablement au siège de la FFCK (mais autre lieu envisagé sur Paris)